

COMMUNE DE SAINT-BLAISE-LA-ROCHE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2025

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze du mois de mai, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Blaise-la-Roche, sous la présidence de Gérard DESAGA, Maire, se sont réunis à 20h00 à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 05 mai 2025.

Le maire a procédé à l'appel nominal.

Etaient présents : Gérard DESAGA, Chantal BOCH, Olivier DOMINIQUE, Christian KAUFFMANN, Marjorie KUNOWSKI, Jean SCHRENCK.

Etaient excusés : Fabrice ELLES qui a donné pouvoir à Olivier DOMINIQUE, Christopher GILLON qui a donné pouvoir à Marjorie KUNOWSKI.

Etaient absents : Coralie REMIREZ, Alexis ROCHEL.

Il a constaté que le quorum (6) était atteint.

Jean SCHRENCK a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

A l'ouverture de la séance, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter le point 5 « Projet implantation centre de flux télécom ». Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Le Maire a donné lecture de l'ordre du jour :

1. Décision modificative n°1/2025
2. Convention de servitudes Enedis
3. Association Club Culture Physique : bail entrepôt
4. Association La Costelline : demande de subvention
5. Projet implantation centre de flux télécom
6. Divers

Le compte-rendu du conseil municipal du 31 mars 2025 a été adopté à l'unanimité.

Point n°1 : Décision modificative n°1/2025

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison de la nécessité de reverser la taxe d'aménagement de l'année 2024 à la communauté de communes de la vallée de la Bruche et du versement éventuel d'autres subventions, il y a lieu de réaliser les virements de crédits suivants :

Imputation	OUVERT	REDUIT
D F 011 62878		2 000,00
D F 014 73913	500,00	
D F 65 65748	1 500,00	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder au virement de crédits ci-dessus mentionnés.

Point n°2 : Convention de servitudes Enedis

Le Maire informe que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique par la société Enedis, il y a lieu de prévoir une convention de servitudes au niveau de la parcelle cadastrée section 02 numéro 27 lieu-dit « Derrière la ville » appartenant à la commune.

En effet, le pylône situé sur ladite parcelle où se trouvait l'ancienne centrale électrique, à ce jour démolie, doit être raccordé en souterrain le long de la piste cyclable.

cyclable et traversera la passerelle de la Climontaine puis rejoindra le nouveau poste source en souterrain situé au lieu-dit « Derrière la ville ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention de servitudes avec la société Enedis et charge le Maire de signer tous documents relatifs à ce projet.

Point n°3 : Association Club Culture Physique : bail entrepôt

Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal du courrier de l'association Club Culture Physique sollicitant l'aide de la commune afin de bénéficier à titre gracieux du local attenant au hangar communal situé à proximité de la gare. En effet, ce local actuellement loué à hauteur 30 euros par mois à ladite association sert uniquement dans le cadre de l'organisation annuelle du vide grenier.

Le Maire rappelle que depuis le mois de mai, le loyer mensuel du local communal situé n°19 Devant Saint Blaise est passé de 100,54 euros à 230,00 euros afin que l'association Club Culture Physique puisse participer financièrement, à la hauteur de ses moyens, aux petits travaux de réhabilitation de la salle de musculation.

Après en avoir délibéré et afin de pérenniser les activités sportives dans le village, à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la résiliation du contrat de bail d'entrepôt à compter du mois de juin 2025 pour le local attenant au hangar communal.

Point n°4 : Association La Costelline : demande de subvention

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire suite à une réunion qui a eu lieu le 10 avril 2025 en présence des trois communes du RPI de la Climontaine et de l'équipe de la garderie périscolaire associative « La Costelline », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal lorsque l'association « La Costelline » aura transmis à la mairie son bilan financier et tout document permettant au Conseil Municipal de prendre une décision à l'égard de l'association.

Point n°5 : Projet implantation centre de flux télécom

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2025 ;

Dans le cadre du projet d'implantation d'un centre de flux télécom de la société Nexloop France, le Maire informe que le bail précaire, initialement prévu à titre gracieux, fera l'objet d'une redevance globale et forfaitaire à hauteur de 500 euros pour la durée de la location provisoire. Le Maire rappelle que ce bail précaire permet à l'entreprise de débiter les travaux dès réception de l'autorisation administrative.

Autorisation de bail précaire

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de la société de droit français Nexloop France pour installer un local technique pour des opérateurs chargés de mission d'intérêt public avec lesquels elle est liée, des prestations de service d'accueil pour leurs services de communications électroniques (type centre de flux télécom).

La société Nexloop France - 58, Avenue Emile ZOLA, immeuble ARDEKO 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT - propose de louer à la commune, pour un site pressenti situé au lieu-dit « Ligne de Strasbourg à St. D. » à Saint-Blaise-la-Roche (67420) une partie de la parcelle cadastrée section 4 numéro 164 pour une surface de 106 m², inscrite sous le numéro provisoire 21(1) conformément au plan de division en annexe, pour un montant global et forfaitaire de 500 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'habiliter le Maire à signer tous contrats de location et tous autres documents relatifs à cette affaire.

En parallèle, le Maire informe le Conseil Municipal qu'un diagnostic d'état des risques et pollutions est en cours de réalisation pour un montant de 25 euros.

Point n°6 : Divers

Vente annuelle de bois

Le Maire informe que la vente annuelle de bois aura lieu le lundi 02 juin 2025 à 18h30 à la mairie. Les personnes intéressées peuvent se rendre en mairie pour obtenir le détail des lots de bois mis à la disposition des habitants du village.

Fermeture RD1420 - pont boulangerie Climontaine

Pour permettre à la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) de poursuivre le chantier de rénovation de l'ouvrage d'art situé à proximité de la boulangerie prévu jusqu'au 27 juin 2025, il y a lieu de prévoir la fermeture de la Route Départementale 1420 le vendredi 30 mai et le samedi 31 mai 2025 (si nécessaire). Une déviation sera mise en place pour les véhicules légers par Plaine et pour les poids lourds par le Champ du Feu. Les documents relatifs à ce chantier seront affichés en mairie dès l'approbation des services de l'Etat.

Travaux communaux

Le Maire donne connaissance des divers travaux en cours :

- la réhabilitation de l'assainissement non collectif de l'immeuble n°19 Devant Saint Blaise : une demande préalable auprès de la commune de Colroy-la-Roche doit être transmise avant la réalisation des travaux par la société TIP BTP,
- la rénovation du poteau abîmé par Enedis à proximité de la Route de Colroy,
- la mise en place d'enrobés par la Collectivité Européenne d'Alsace au niveau de l'ouvrage d'art de la SNCF situé dans la Rue des Loisirs aux frais de la commune.

Signallement ouvrage d'art SNCF

Par un courriel du 28/04/2025, le Maire a signalé à la SNCF le mauvais état de l'ouvrage d'art situé au lieu-dit « Derrière la ville ». Une équipe de techniciens s'est rendue sur place et a procédé à une purge du béton afin de sécuriser les lieux. D'après la SNCF, l'ouvrage est en état moyen mais il est suivi dans le cadre de la surveillance périodique des ouvrages d'art par les services des OA de SNCF Réseau et de l'Infrapôle Rhénan.

Exposition PLUi

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui se substituera dans 4 ans à Saint-Blaise-la-Roche au Règlement National d'Urbanisme (RNU), une exposition itinérante de présentation de ce projet de territoire et des grands enjeux circule depuis septembre 2024 dans les 26 communes de la communauté de communes a été installée dans le hall de la mairie du 07 avril au 15 mai 2025. L'exposition est également consultable en ligne sur le site de la communauté de communes.

Un moyen alternatif et original pour s'informer sur l'état d'avancement de la démarche et les grandes étapes à venir.

L'exposition revient sur les ambitions que la vallée de la Bruche se fixe à horizon de 2050 en matière d'habitat (création de logements neufs, rénovation du bâti ancien), de développement de l'activité autour des gares, en lien avec la voie ferrée, de préservation des paysages et de l'agriculture de montagne, etc. Autant de thèmes qui auront une place centrale dans la manière d'aménager la vallée dans les années à venir.

Manifestations

La commune a été sollicitée pour l'organisation/affichage des manifestations suivantes :

- les mardis 27/05/2025 et 24/06/2025 : passage du Digibus à La Broque sur le parking Aldi de 9h15 à 12h15. Deux conseillers numériques sont présent dans ce bus numérique pour offrir des entretiens individuels et gratuits aux habitants de la vallée afin de les aider à mieux utiliser leurs équipements informatiques, tels que tablettes et smartphones.

Ces services proposés par la Collectivité Européenne d'Alsace incluent :

- * l'apprentissage de la navigation sur Internet et la gestion des courriels.
- * l'assistance pour créer des comptes, se connecter, gérer ses mots de passe et modifier des informations sur des plateformes telles que la CAF, l'assurance maladie, Pôle Emploi et d'autres services publics.
- * l'installation et l'utilisation d'applications utiles sur smartphone.
- * la consultation des horaires de train et la prise de rendez-vous auprès de médecins etc.

- le dimanche 03/08/2025 : passage du Tour d'Alsace Cycliste 2025 sur la RD424 et la RD1420. Il y a lieu d'assurer la sécurité de la manifestation par la mise en place de barrières qui fermeront l'accès à tous véhicules/piétons à la RD1420 et à la RD 424 dans la Rue des Jardins et dans la Rue Creuse le temps du passage des coureurs.

Remerciements

Le Maire donne connaissance des lettres de remerciements des associations du Souvenir Français et du Conseil de Fabrique pour le versement d'une subvention au titre de l'année 2025.

Enfin, le Maire transmet également les remerciements de Monsieur Duprat à la commune, pizaiolo ambulant du village qui ne viendra plus sur le ban communal pour vendre ses pizzas. Les élus souhaitent une bonne continuation à Monsieur Duprat et le remercie pour sa fidélité tout au long de ces années.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h15.

Le Maire,
Gérard DESAGA



Le secrétaire de séance,
Jean SCHRENCK

Approuvé en séance du conseil municipal du 17/07/2025
Publié sur le site internet de la commune le 21/07/2025